



41760 - Il n'est pas permis de boire du vin pour se soigner

question

Des médecins conseillent leurs malades de boire du vin et leur disent qu'il est un remède. Qu'en est-il de l'usage du vin à cet effet ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La loi religieuse prévoit la recherche de remèdes. Mais ceux-ci ne peuvent provenir que de ce qui a été établi par Allah et Son Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) car seul dans ce cadre qu'on peut trouver un remède. Quant à ce qui est interdit par Allah, il ne peut pas servir de remède.

Parmi les arguments de l'exclusion de l'usage des remèdes interdits, en général, et de celui du vin en particulier, ce hadith rapporté par al-Boukhari dans son *Sahih* à partir d'Ibn Massoud qui l'a transmis sous une forme suspendue : « Certes, Allah n'a pas fait de ce qu'Il a interdit un remède pour vous. »

At-Tabarani a cité le hadith grâce à une chaîne composée de rapporteurs cités dans le *Sahih*. Ahmad et Ibn Hibban l'ont cité. Al-Bazzar, Abou Yaalaa et at-Tabarani l'ont rapporté d'hommes sûrs d'après Oum Salamah (p.A.a)

Abou Dawoud a rapporté dans ses *Sunan* un hadith d'Abou Dardaa selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Certes , Allah a créé maladies et remèdes et désigné un remède pour chaque maladie. Dès lors, soignez -vous mais n'employez qu'un remède licite. »

Mouslim a cité dans son *Sahih* un hadith de Tariq ibn Souwayd al-Djoufi dans lequel il a interrogé



le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sur le vin. Et il lui a interdit de le confectionner ou l'a réprouvé. Quand son interlocuteur lui a appris qu'il ne le fabriquait que pour l'utiliser comme remède, il a rétorqué : « Le vin n'est pas un remède mais une source de maladie. »

Il faut attirer l'attention sur un fait : quand Allah interdit quelque chose, Il le fait pour un avantage certain ou prédominant comparé à un inconvénient. Quand Il interdit une chose, c'est pour un inconvénient certain ou prédominant comparé à un avantage. Car Allah le Très-Haut est sage et omniscient.

Le fait pour le malade d'imaginer que sa maladie ne peut être guérie que grâce au vin est une illusion.

Les remèdes religieux et naturels sont nombreux. En plus, ce n'est pas le remède qui guérit . C'est Allah qui fait de son usage un moyen de guérison. L'usage des moyens légaux peut s'accompagner d'une certaine dépendance d'eux. Il peut encore s'accompagner de la dépendance d'Allah, l'Auguste et Très-Haut, tout en croyant qu'ils peuvent être efficaces ou inefficaces. Voilà ce que la loi demande puisque la dépendance totale de l'efficacité intrinsèque des moyens relève du chirk. »